

LES PARTENAIRES DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'AUDE

En 2025, la CPAM de l'Aude a poursuivi ses interventions et a mené des coopérations réussies avec le concours de ses nombreux partenaires et relais de terrain, dans plusieurs domaines.

- Les services de l'Etat

La relation de confiance établie avec la **Préfecture de l'Aude** et les services et directions rattachées a permis de construire un ensemble de participations et d'échanges sur plusieurs champs, en particulier celui de la lutte contre la fraude sociale.

Autre champ investi en commun : celui de l'accueil des publics avec un réseau de **France Services** très dynamique et une coopération riche et constructive avec nos équipes du front office.

- L'Agence Régionale de Santé

Partenaire naturel de l'Assurance maladie, **l'ARS** est présente à nos côtés sur de nombreux sujets tels que la prévention et l'organisation des soins, en particulier les nouvelles formes d'exercice professionnel, matérialisées dans les **maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)** ou encore les **communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)**.

Autre sujet d'intervention en commun, qui nécessite un dialogue constant : le financement des établissements de santé et médico-sociaux.

- Les collectivités territoriales

Les élus sont des médiateurs évidents pour faciliter les échanges et la diffusion à tout le territoire des messages et services proposés par la CPAM, en particulier en direction des publics les plus fragiles. C'est pourquoi nous avons engagé des partenariats concrets avec les collectivités, au premier rang desquelles figure le **Conseil départemental de l'Aude**.

L'accès aux droits et l'accès aux soins sont au cœur de nos échanges et projets. Comme la collectivité, nous portons une attention particulière aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui figurent parmi nos publics prioritaires.

À travers son conseil et l'action des services, la CPAM participe notamment aux instances de gouvernance départementales dans ces domaines : ainsi, le **Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)** ou la Commission exécutive de la **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**.

Autre partenaire privilégié : les intercommunalités du département. A noter en particulier, la collaboration riche et concrète engagée avec **Carcassonne Agglomération**, tant dans le champ de l'accès aux droits que celui de l'accès aux soins, à la faveur d'un projet global pour le territoire, aujourd'hui déployé dans le cadre du contrat local de santé (CLS).

- **Les organismes de sécurité sociale**

Nous sommes naturellement proches des services de l'**Echelon local du service médical (ELSM)** et du **service social de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)** Languedoc-Roussillon, présents dans nos locaux et acteurs avec nous de nombreuses missions.

Nous avons également noué un lien privilégié avec la **Caisse d'allocations familiales (CAF)** de l'Aude, avec laquelle nous avons engagé un travail de fond sur le parcours des assurés/allocataires nécessitant un accueil attentionné et coordonné.

Enfin, nous avons construit une coopération active en termes de concertation et de projets avec la **MSA Grand Sud**, qui regroupe les équipes de la Mutualité sociale agricole de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Au-delà, pour rester dans le champ de la protection sociale, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'emploi, nous avons déployé dans l'Aude le partenariat initié au plan national avec **France Travail** et les **CARSAT** pour favoriser l'accès aux droits des demandeurs d'emploi et prévenir la désinsertion professionnelle.